

SESSION ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2020

Convocation adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal le 30 janvier 2020, avec l'ordre du jour suivant :

- * Demande de subvention – DETR 2020,
- * Marché de travaux de réfection de la salle polyvalente,
- * Marché de travaux "Restauration extérieure de la maison à pans de bois de l'Île de Canada" – Avenant,
- * Mise à disposition gracieuse des salles communales en période électorale
- * Autorisation donnée à M. le Maire pour engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements avant le vote du budget 2020,
- * Information du Conseil Municipal par le Maire en vertu des délégations consenties au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- * Affaires diverses.

L'an deux mil vingt, le quatre février à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Marc BÉNÉDIC, Maire de CHATEAU-RENARD,

Etaient présents : M. Bernard SAUVEGRAIN, Mme Arlette CORNU, M. Jocelyn BURON, Mme Edith MERLIN, M. Philippe STERNE Adjoint, Mme Françoise HOUARD, M. René NIVEAU, Mme Chantal CHAPLAIN, M. Gilles CHAPELEAU, Mme Valérie PINTO, M. Eric TOURATIER, Mme Florence ANDRÉ, M. Thierry AUXERRÉ, Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absentes : Mmes Émilie THÉAU, Aurélie PHARADON

Date d'affichage : 11 février 2020

A) DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE

M. Jocelyn BURON a été élu secrétaire de séance.

B) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 7 JANVIER 2020

Le compte-rendu de la réunion du 7 janvier 2020, transmis à tous les membres, a été approuvé à l'unanimité.

.../...

DEMANDE DE SUBVENTION – DETR 2020 (délib.n°11/2020)

M. le Maire expose le projet suivant :

La Commune de CHATEAU-RENARD, dans un souci d'améliorer l'esthétique lors de la traversée de la RD 943, souhaite réaliser des travaux d'embellissement du Faubourg des Martyrs de la Résistance.

Les travaux proposés consistent en l'enfouissement du réseau d'éclairage public et la mise en place de nouveaux candélabres.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 168 312 € HT.

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à la DETR.

- **ADOpte** le projet de travaux d'enfouissement des réseaux – faubourg des Martyrs de la Résistance pour un montant de 168 312 € HT ;

- **ADOpte** le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	H.T.	T.T.C.	Recettes	H.T.	T.T.C.
Travaux	158 712 €	190 454 €	DETR	58 909 €	58 909 €
Maîtrise d'Oeuvre	9 600 €	11 520 €	Autofinancement	109 403 €	143 065 €
TOTAL	168 312 €	201 974 €	TOTAL	168 312 €	201 974 €

- **SOLLICITE** une subvention de 58 909 € au titre de la DETR soit 35 % du montant du projet ;

- **CHARGE** M. le Maire de toutes les formalités.

Mme Florence ANDRÉ rejoint l'Assemblée à 20 h 45.

MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA SALLE POLYVALENTE (délib.n°12/2020)

M. le Maire :

- **INFORME** que M. Alain-Philippe CHOLET, architecte DPLG, a présenté son analyse des offres relative aux travaux de réfection de la toiture de la salle polyvalente, lors de la commission « MAPA » du 28 janvier dernier. Celle-ci a donné un avis favorable pour le choix de l'offre de l'entreprise BRIAND COUVERTURE.

- **PROPOSE** à l'Assemblée de choisir l'entreprise attributaire et de l'autoriser à signer le marché.

.../...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ATTRIBUE** le marché de travaux de réfection de la toiture de la salle polyvalente à la SAS BRIAND COUVERTURE, rue Denis Papin 45500 GIEN pour un montant de :

89 959.84 € HT (offre de base)
17 811.20 € HT (option : PV ardoise naturelle 40/22)
107 771.04 € HT

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le marché public de travaux

MARCHÉ DE TRAVAUX "RESTAURATION EXTÉRIEURE DE LA MAISON A PANS DE BOIS DE L'ILE DE CANADA" – AVENANT (délib.n°13/2020)

M. Le Maire :

- **INFORME** qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux supplémentaires, non prévus au marché initial, sur la maison à pans de bois de l'île de Canada. Ces travaux sont les suivants :

- Reprise de maçonnerie et gommage des bois, entreprise Restauration Patrimoine Lagarde, pour 14 688.66€ HT.
- Fourniture et pose en sous-œuvre de bois de charpente, entreprise Mouffron, pour 9 595.85€ HT

- **RAPPELLE** que la commission "MAPA", réunie le 4 février 2020, s'est prononcée favorablement sur la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les avenants proposés qui ont pour effet de modifier les conditions financières du marché initial comme suit :

* Entreprise Restauration Patrimoine Lagarde (lot 1, maçonnerie, pierre de taille) :

Le nouveau montant du marché est porté de la somme HT de 149 934,53 € à la somme HT de 164 623,19 € soit TTC 197 547,83 € et se décompose ainsi :

Montant du marché initial HT	149 934,53 €
Montant du présent avenant HT	<u>14 688,66 €</u>
TOTAL HT	164 623,19 €
TVA 20%	<u>32 924,64 €</u>
TOTAL TTC	197 547,83 €

* Entreprise SAS Mouffron (lot 2, charpente) :

Le nouveau montant du marché est porté de la somme HT de 104 983,97 € à la somme HT de 114 579,82 € soit TTC 137 495,78 € et se décompose ainsi :

.../...

Montant du marché initial HT	104 983,97 €
Montant du présent avenant HT	<u>9 595,85 €</u>
TOTAL HT	114 579,82 €
TVA 20%	<u>22 915,96 €</u>
TOTAL TTC	137 495,78 €

- **AUTORISE** M. le Maire à signer les avenants présentés.

MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DES SALLES COMMUNALES EN PÉRIODE ÉLECTORALE (délib.n°14/2020)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2144-3,

Considérant les demandes de mises à disposition de salles municipales en vue d'y tenir des réunions politiques,

Considérant la nécessité d'optimiser les conditions de mise à disposition de ces salles municipales en périodes préélectorales et électorales, et de garantir une parfaite égalité de traitement entre les différents demandeurs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DÉCIDE :

- Pendant la durée de la période préélectorale et électorale qui couvre l'année précédant le premier jour du mois d'une élection, tout candidat ou liste déclarés ou ayant déclaré un mandataire financier au titre des dispositions du code électoral pourront disposer gratuitement et sans limitation de fréquence de la mise à disposition d'une salle municipale parmi les salles dont la liste est annexée à la présente délibération.

- En dehors des périodes définies ci-dessus, tout élu membre du conseil municipal peut bénéficier de la mise à disposition gratuite d'une salle municipale une fois par trimestre.

- Les mises à disposition de salles municipales ne pourront être accordées que si elles sont compatibles avec les nécessités liées à l'administration des propriétés communales, au fonctionnement des services ou au maintien de l'ordre public.

- Les mises à disposition consenties se feront dans le respect du règlement intérieur de chaque salle communale.

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à modifier en conséquence les règlements intérieurs desdites salles communales et à passer les avenants correspondants aux conventions de mise à disposition de ces équipements conclues avec les associations utilisatrices. .../...

AUTORISATION DONNÉE A M. LE MAIRE POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2020 (délib.n°15/2020)

M. le Maire :

- **RAPPELLE** les dispositions de l'article L.1612-1 du CGCT qui stipule notamment que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

- **PRÉCISE** que le montant budgétisé pour les dépenses d'investissement 2019 (hors chapitre 16 "remboursement d'emprunts") est de 1 541 135 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 75 800 € (le montant maximum qui pourrait être autorisé s'élève à 385 283 €).

Les dépenses d'investissement concernées sont :

* chapitre 21 : immobilisations corporelles :

* article 2188 : 800 € TTC

(achat d'un lave-linge et d'un sèche-linge pour les services école et garderie)

* chapitre 23 : Immobilisations en cours :

* article 2315 : 75 000 € TTC

(travaux d'aménagement de sécurité Route de Melleroy : - tranche ferme : plateau devant l'entrée de l'école élémentaire 28 000 € TTC

- tranche optionnelle 1 : aménagement du carrefour avec la route de Châtillon Coligny : 47 000 € TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le Maire fait le compte-rendu n°17 en date du 4 février 2020 des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie.

a) **délégation au titre de l'alinéa 4 (achats/marchés)**

• INVESTISSEMENT :

.../...

N°	Date	Fournisseur	Objet	Montant HT
29/2019	11/12/2019	L'ARMURERIE LE GRIFFON	Acquisition d'une arme pour le policier municipal	433,00 €

- **FONCTIONNEMENT** : dépenses mandatées du 13 novembre 2019 au 4 février 2020 (chapitre 011).

Dont contrat :

N°	Date	Fournisseur	Objet	Montant HT
30/2019	12/12/2019	SELARL PIASTRA-MOLLET-PREVERT	Convention d'honoraires	2 000,00 €
01/2020	09/01/2020	JVS-MAIRISTEM	Contrat de service bureautique Web sur le Cloud et messagerie pour les postes informatique	2 987,08 €
02/2020	09/01/2020	JVS-MAIRISTEM	Contrat d'infogérance pour les postes informatiques	1 400,00 €
03/2020	22/01/2020	JVS-MAIRISTEM	Contrat de service "parc informatique avec reprise" pour les 7 postes informatiques	3 716,06 €
05/2020	28/01/2020	JVS-MAIRISTEM	Contrat migration JVS BOX C3 pour les postes informatiques	732,00 €

b) délégation au titre de l'alinéa 6 (contrats d'assurance et indemnités de sinistre)

* acceptation de l'indemnisation de GROUPAMA : 0 € (rembt sinistre)

* encaissement indemnités journalières pour un montant de **36798,63 €**.

c) délégation au titre de l'alinéa 8 (concession de cimetière)

N°	Date	Concessionnaire	Durée	Prix
24/2019	18/11/2019	Mme LESPINASSE Louise	30 ans	300,00 €
25/2019	18/11/2019	M. CAILLET Christian	30 ans	300,00 €
26/2019	26/11/2019	M. Mme PETTE Emile	30 ans	300,00 €
27/2019	26/11/2019	M. GUERIN Gilles	15 ans	150,00 €
28/2019	06/12/2019	Mme GOUDINOUX Solange	15 ans	150,00 €
04/2020	27/01/2020	M. Mme PINAULT Marc	50 ans	500,00 €

.../...

d) délégation au titre de l'alinéa 15 (droit de préemption)

NEANT

e) délégation au titre de l'alinéa 18 (avis à l'EPFL)

NEANT

AFFAIRES DIVERSES

M. le Maire :

- **FAIT** le point sur le projet de chantier de bénévoles 2020, encadré par l'Association Concordia, portant sur la sécurisation des remparts. Il précise avoir rencontré Mme l'Architecte des Bâtiments de France qui doit recontacter Concordia.

- **DONNE** lecture du courrier de la société Esprit Cycles de Villemandeur, demandant si la commune envisage d'accorder à ses administrés, une prime à l'occasion de l'achat d'un vélo à assistance électrique. La réponse est négative.

- **INFORME** que la date limite pour déposer un dossier de demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local 2020 est fixée au 11 mai prochain.

- **DIT** qu'un rendez-vous est fixé le 13 février entre des élus, des personnels de la commune et la 3CBO pour discuter du remplacement au 01/09/2020 de M. Mickaël GOUACHE, directeur du Centre de Loisirs et de l'accueil périscolaire.

- **DEMANDE** si l'Assemblée souhaite consentir une convention de mise à disposition des locaux, au bénéfice de la MJC, pour permettre à cette association d'utiliser un appartement communal d'urgence inoccupé, à effet de stockage.

Il est convenu dans l'immédiat de ne pas consentir de convention. La commission travaux se réunira sur place le mardi 18 février 2020. Il est également demandé le passage de la commission de sécurité.

- **DONNE** lecture d'un courrier de M. Frédéric TOMICZEK, gérant de la société Distribution Directe Dentaire, locataire des locaux communaux de l'ancienne gendarmerie au 716 rue du Général de Gaulle. La société IDD occupant ces mêmes locaux, étant en cessation d'activités depuis le 31/12/2019, M. TOMICZEK sollicite de la part du conseil municipal la révision de son loyer à la baisse, compte-tenu du fait que celui-ci était précédemment partagé entre les sociétés IDD et DDD. Le conseil municipal n'est pas d'accord pour baisser le prix de ce loyer.

- **FAIT** le point avec ses collègues sur la composition des bureaux de vote, à l'occasion des prochaines élections municipales.

.../..

**Liste récapitulative des délibérations
prises au cours de la
séance du 4 FEVRIER 2020**

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération
1	11/2020	Demande de subvention - DETR 2020
2	12/2020	Marché de travaux de réfection de la toiture de la salle polyvalente
3	13/2020	Marché de travaux "Restauration extérieure de la maison à pans de bois de l'Ile de Canada" - Avenant
4	14/2020	Mise à disposition gratuite des salles communales en période électorale
5	15/2020	Autorisation donnée à M. Le Maire pour engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements avant le vote du budget 2020

M. BÉNÉDIC,

M. SAUVEGRAIN,

Mme CORNU,

M. BURON,

Mme MERLIN,

M. STERNE,

Mme HOUARD,

M. NIVEAU,

Mme CHAPLAIN,

M. CHAPELEAU,

Mme PINTO,

M. TOURATIER,

Mme ANDRÉ,

M. AUXERRÉ,